

Assurance annulation cours Secure Course Cancellation

Prestations d'assurance – expliqué brièvement

Secure Course Cancellation est une assurance annulation pure et simple pour votre cours ou séminaire en Europe. Les cours assurés peuvent être par exemple:

- Un cours d'informatique de deux semaines
- Une formation continue dans une école spécialisée
- Un brevet fédéral
- Un cours de cuisine de trois jours
- Un cours de langue de six mois en Suisse
- Un cours de yoga d'un an

Cette liste n'est pas exhaustive, les Conditions générales d'assurance (CGA) s'appliquent.

Annulation cours

Si vous ne pouvez pas suivre votre cours en raison de d'une maladie, d'une blessure, d'un problème médical, d'un décès ou de toute autre raison mentionnée dans les Conditions générales d'assurance, les frais dus au titre du contrat seront remboursés.

Si vous avez des questions sur nos produits, nous vous conseillons volontiers à l'adresse suivante
+41 44 283 32 22 ou
info.ch@allianz.com



Remarques importantes

- Valable en Europe pour un cours d'une durée maximale de 2 ans.
- Les montants de couverture s'entendent par cas ou par événement.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- Les Conditions générales d'assurance s'appliquent (CGA).

Procédure en cas de sinistre

Pour la procédure à suivre en cas de sinistre, veuillez vous référer aux informations contenues dans les CGA. Vous pouvez déclarer le sinistre rapidement et simplement sur **www.allianz-protection.com**

Prestations d'assurance	Secure Course Cancellation
Annulation cours	max. 30'000.–
Prime	4.5% du prix du cours